

## Motion présentée au Conseil Municipal du 26 novembre 2015

L'importance des acteurs non-étatiques, comme les collectivités locales, dans les discussions liées à la prochaine conférence climat, COP21, à côté de la négociation entre États est considérable car celles-ci développent depuis plusieurs années déjà des expertises indépendantes, des initiatives innovantes et concrètes sur leur territoire avec des résultats encourageants.

Les collectivités locales dans un souci d'exemplarité, s'engagent non seulement en actes mais aussi par des prises de position à forte teneur symbolique. Elles expriment leur volonté à vouloir, dans le cadre de démarches concertées, contribuer à un succès des négociations.

La conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre prochain nous engage car la France affiche des objectifs ambitieux et souhaite être exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique.

La loi de transition énergétique a imposé de nouvelles obligations en matière de transparence des banques, des assureurs, des investisseurs, sur leur rôle dans le financement de la transition énergétique et du passage à une économie bas carbone.

La finance et les acteurs des marchés de capitaux jouent, en effet, un rôle décisif dans le financement d'une économie carbonée, non compatible avec l'objectif de limiter à 2 degrés la hausse des températures moyennes à la surface terrestre.

L'influence que chaque collectivité peut exercer auprès de ses partenaires financiers, bancaires, assureurs, investisseurs institutionnels afin qu'ils réorientent leurs stratégies d'investissement dans un sens favorable au climat et au passage à une économie à faible émission de carbone n'est pas négligeable.

La Ville de Cherbourg-Octeville est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie d'investissement et d'actions favorables à la protection de l'environnement, au travers d'actions concrètes :

- politique zero phyto sur les espaces verts
- stratégie d'amélioration énergétique du patrimoine et de l'éclairage public
- politique en faveur des déplacements doux
- création et animation d'un agenda 21 ambitieux
- engagement des élus en faveur du développement des Energies Marines Renouvelables sur le territoire
- lauréat de l'appel à projet national des territoires à énergie positive

A l'heure de la COP 21, tous les acteurs non étatiques doivent prendre conscience de leur empreinte environnementale et agir pour la diminuer au maximum, c'est pourquoi le Conseil Municipal de la ville de Cherbourg-Octeville demande :

1) aux organismes de retraite auxquels la collectivité cotise au bénéfice de ses fonctionnaires, agents contractuels et élu-es (CNRACL, IRCANTEC, ERAFP, CAREL ou FONPEL notamment) de lui indiquer dans le courant de l'année 2016 :

- quelle stratégie d'investissement bas carbone est définie et mise en place pour la gestion de leurs réserves ou actifs ;
- quelle est l'empreinte carbone des différentes catégories d'actifs financiers composant leur portefeuille ;
- quelle part des investissements réalisés est dirigée vers des entreprises ou des projets relevant du secteur des énergies fossiles et comment l'organisme envisage de réduire cette part afin de diminuer les risques associés à ce type d'investissement ;
- quelle part des investissements réalisés est dirigée vers des entreprises ou des projets contribuant au financement de la transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables, infrastructure, économie circulaire, etc.).

2) à ces mêmes organismes, comme l'État de Californie vient de le décider pour leurs équivalents, de se retirer d'ici fin 2016 du secteur du charbon ;

3) aux banques, opérateurs financiers, compagnies d'assurance, quelle que soit leur forme juridique, avec lesquelles elle travaille ou qui souhaiteraient travailler avec elle de fournir d'ici la fin de l'année 2017 les mêmes informations qu'au 1) ci-dessus ;

4) aux mêmes banques, opérateurs financiers, compagnies d'assurance de décider de cesser de financer le secteur du charbon à l'image du Groupe AXA qui l'a annoncé le 22 mai dernier à Paris.

Le Conseil Municipal demande à ce que le futur conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin s'engage dans le même sens et assure le suivi de cette motion.